

OXFENIL[®] 2,265 %

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 12-05-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins, ovins et caprins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Traitement des infestations par les parasites suivants :

Chez les bovins :

- nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

Ostertagia ostertagi (y compris larves inhibées)

Trichostrongylus spp.

Cooperia onchophora

Nematodirus helvetianus

Bunostomum phlebotomum

Strongyloides papillosus

Æsophagostomum radiatum

- strongles pulmonaires (adultes et larves L4) :

Dictyocaulus viviparus

Chez les ovins et les caprins :

- nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

Trichostrongylus spp.

Haemonchus contortus (y compris larves inhibées)

Cooperia curticei

Nematodirus spp.

Bunostomum trigonocephalum

Strongyloides papillosus

Æsophagostomum venulosum

Chabertia ovina

- strongles pulmonaires (adultes et larves L4)

Dictyocaulus filaria

- cestodes :

Moniezia spp.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

Toutes cibles :

Chez les bovins : 4,5 mg d'oxfendazole par kg de poids vif, soit 20 mL de la suspension pour 100 kg de poids vif en administration unique, par voie orale.

Chez les ovins: 5 mg d'oxfendazole par kg de poids vif, soit 2,2 mL de la suspension pour 10 kg de poids vif en administration unique, par voie orale.

Chez les caprins : 10 mg d'oxfendazole par kg de poids vif, soit 4,4 mL de la suspension pour 10 kg de poids vif en administration unique, par voie orale.

Bien agiter la suspension avant utilisation pour une bonne homogénéité du produit.
Utiliser un pistolet doseur propre et correctement étalonné.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

1 mL contient :

- Substance active :

Oxfendazole 22,65 mg

- Excipient(s) :

Sorbate de potassium (E202) 1,80 mg

Principes actifs / Molécule

Oxfendazole, Sorbate de potassium

Forme pharmaceutique

Suspension

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Accessible aux groupements agréés pour les productions bovine, ovine et caprine.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Bovins :

- viande et abats : 15 jours

- lait : 7 jours.

Ovins :

- viande et abats : 14 jours

- lait : 8 jours.

Caprins :

- viande et abats : 28 jours

- lait : 14 jours.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

L'oxfendazole appartient à la classe des benzimidazoles, molécules à propriétés antimétaboliques. Cette activité est liée à leur capacité à se fixer à la β -tubuline, empêchant ainsi la polymérisation des microtubules. La destruction du réseau microtubulaire conduit souvent à la désagrégation et à la mort cellulaire.

L'oxfendazole semble se concentrer préférentiellement dans les cellules intestinales des parasites pour y exercer ses principaux effets toxiques. L'absence d'effets similaires au niveau des cellules de l'hôte est probablement due à des

mécanismes de liaison différents.

L'oxfendazole correspond au métabolite sulfoxydé du fenbendazole. Ces deux molécules sont connues pour leur activité anthelminthique, et pour être avoir un métabolisme réversible.

L'oxfendazole présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux (y compris sur les larves enkystées d'*Haemonchus* et *Ostertagia* spp.), sur les nématodes pulmonaires et sur les cestodes.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, une réduction de l'oxfendazole en fenbendazole se produit dans le liquide ruminal, tandis que l'oxydation du fenbendazole en oxfendazole est réalisée par des enzymes microsomales hépatiques.

Le métabolisme est important après administration orale et les métabolites primaires semblent relativement rapidement éliminés par voies urinaire et biliaire. Les métabolites sont généralement plus hydrosolubles que la molécule d'origine, et sont donc plus facilement excrétés.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à l'oxfendazole.

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune connue.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non rapportés.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le poids des animaux doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Des résistances à tous les benzimidazoles peuvent se développer lors de l'utilisation fréquente et répétée d'un antiparasitaire de cette classe.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

Le port de vêtements de protection adéquats, notamment de gants imperméables, est conseillé lors de l'utilisation du médicament.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Chez l'animal de laboratoire, l'oxfendazole comme un certain nombre d'autres benzimidazoles entraîne une réduction des fonctions de l'appareil reproducteur mâle et possède des propriétés embryotoxiques et tératogènes.

Chez les ovins, l'oxfendazole est embryotoxique et tératogène à 4 fois la dose préconisée lorsqu'il est administré pendant le premier tiers de la gestation.

Chez les bovins, huit administrations à 4 jours d'intervalle à la dose de 13,6 mg/kg entre les 11^e et 39^e jours de gestation n'ont pas entraîné d'effet sur l'embryon.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 2 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Conserver à l'abri de la chaleur, du gel et de la lumière.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065m LID

06516 CARROS - France

Classification ATC Vet

- QP52AC02

Laboratoire



VIRBAC France
Espace Azur Mercantour
3^e rue LID
06510 CARROS
<http://fr.virbac.com>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/3743249 0/1996

Date de première autorisation

1996-09-24

Présentation et quantité

OXFENIL[®] 2,265 % Bidon de 10 litres

Code GTIN : 03597132215046

OXFENIL[®] 2,265 % Bidon de 5 litres

Code GTIN : 03597132215060

OXFENIL[®] 2,265 % Bidon de 2,5 litres

Code GTIN : 03597132215053

OXFENIL[®] 2,265 % Bidon de 1 litre

Code GTIN : 03597132215039

OXFENIL[®] 2,265 % Bidon de 500 mL

Code GTIN : 03597132215077